

RAPPORT N° 550 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 28 JUIN 2026

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 20 au 27 juin 2026. Il documente les cas de violations des droits de l'homme commises sur le territoire burundais.

Au cours de cette période, quatre (4) personnes ont été assassinées dans les provinces de Bujumbura, Butanyerera et Gitega.

Le rapport dénonce aussi le cas d'un (1) militaire à la retraite qui a été enlevé dans la province de Bujumbura.

1. Violation du droit à la vie

- Le dimanche 21 juin 2026, dans la nuit, une femme nommée Annonciate Niyonzima, enceinte d'environ 8 mois et âgée de 26 ans, a été sauvagement assassinée à coups de marteau par des individus non encore identifiés sur la colline et zone de Gitohera, commune de Murwi, dans la province de Bujumbura et son corps a été retrouvé le lendemain matin.

Selon des sources en provenance de sa famille, Annonciate Niyonzima, originaire de la colline de Nyamugari, dans la commune de Kiganda (ancienne province de Muramvya), a reçu un appel téléphonique d'un homme qui prétendait être le père de l'enfant qu'elle portait et qui l'invitait à le rejoindre. Elle avait en effet eu une nouvelle relation avec cet homme, après la séparation d'avec le père de ses deux premiers enfants. Mais cette nouvelle relation n'aurait pas reçu l'approbation de certains membres de la famille de cet homme qui lui auraient même manifesté une grande hostilité.

Alors qu'elle se rendait au lieu du rendez-vous, Annonciate Niyonzima est tombée dans une embuscade des hommes qui l'ont violemment frappée à la tête avec un marteau et est décédée sur-le-champ. Le corps de la victime a été enterré deux

jours après, le 23 juin 2026, dans un contexte d'une lenteur d'investigations pour identifier les auteurs de cet assassinat.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête impartiale et approfondie pour identifier les auteurs de l'assassinat et les punir conformément à la loi.

- Le lundi 22 juin 2026, dans la journée, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé sur les rives de la rivière Ruvyironza, au pied de la colline de Rwingiri, dans la commune et province de Gitega.

Selon des témoins oculaires, son corps présentait de graves blessures au front qui montrent que la victime a été tuée avec un objet contondant, tel un gourdin. Ils pensent que l'homme a été tué ailleurs et que son corps a été transporté à cet endroit pour brouiller les pistes d'une enquête éventuelle.

Le chef de la colline de Rwingiri a indiqué que le corps de la victime a été transféré à la morgue de l'hôpital régional de Gitega, mais qu'aucun suspect n'a été interpellé.

- Le mardi 23 juin 2026, à la fin de la journée, aux alentours de 18 heures, des enfants à la recherche du bois de chauffage dans une brousse située sur la colline de Nkoto, zone de Taba, commune de Tangara, dans la province de Butanyerera, ont découvert un corps sans vie décapité d'un jeune garçon non encore identifié.

Selon des témoins oculaires, les corps de ce jeune garçon, âgé entre 15 et 17 ans, montrait des traces d'une violence extrême. Ils estiment que l'enfant a été tué ailleurs avant que ses bourreaux n'abandonnent son corps dans cette brousse, étant donné qu'il n'y avait pas de traces de sang à l'endroit où il a été découvert.

L'administration locale a pris la décision de transférer le corps à la morgue du centre de santé de Nyarunazi en attendant son inhumation.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête immédiate, impartiale et approfondie afin d'identifier la victime, de déterminer les circonstances de son assassinat, d'identifier les auteurs et de les sanctionner conformément à la loi.

- Le mercredi 24 juin 2026, dans la journée, le corps sans vie d'une jeune femme enceinte, identifiée sous le nom de Francine Nduwayezu, âgée de 24 ans, a été retrouvé dans une chambre d'une maison de passage (Guest House) situé dans le quartier de Shatanya de la commune et province de Gitega.

Selon des sources locales, la victime était enceinte d'environ sept mois au moment du crime. Les circonstances exactes du décès n'étaient pas encore élucidées, bien que deux employés de cet établissement aient été interpellés dans le cadre d'une enquête et placés en garde à vue au cachot du commissariat provincial de la police à Gitega.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'enquêtes crédibles et approfondies afin de terminer les circonstances et les mobiles de ces crimes, d'en identifier les auteurs et de les punir conformément à la loi.

2. Cas d'enlèvement ou de disparition forcée

- Le samedi 20 juin 2026, aux environs de 10 heures du matin, un militaire à la retraite connu sous le nom de Jean-Claude Nduwimana a été enlevé par des individus non identifiés au moment où il faisait ses activités sportives dans la ville de Bujumbura.

Selon des sources en provenance de sa famille, Jean-Claude Nduwimana (voir sa photo ci-dessous), est originaire de la colline de Gitaba, commune de Rutana, dans la province de Burunga, mais résidait actuellement dans le quartier de Busoro, zone de Kanyosha, commune de Mugere, dans la province de Bujumbura. Le jour de son enlèvement, il a quitté son domicile après un appel téléphonique et a informé ses

enfants qu'il partait pour faire du sport, avant de retourner à la maison. Mais, depuis ce jour, il n'est pas rentré et ses téléphones sont éteints.



Selon des membres de sa famille, ils l'ont cherché partout dans des cachots de la police et du Service National de Renseignement (SNR), y compris dans les structures sanitaires de la ville de Bujumbura, mais en vain.

Sos-Torture Burundi appelle aux autorités policières et judiciaires d'engager sans délai une enquête crédible, impartiale et approfondie pour retrouver les traces de Jean-Claude Nduwimana, déterminer son sort et révéler le lieu de sa détention.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.